



DÉBAT
PUBLIC

CAHIER D'ACTEUR

LA MER EN DÉBAT

20.11.2023
26.04.2024

N°96 | AVRIL 2024

National

Normandie – Hauts-de-France

Nouvelle-Aquitaine

Méditerranée

Bretagne – Pays de la Loire



Le point de vue de Port la-Nouvelle sur le projet de révision des DSF



La commune de Port-la nouvelle est très attentive à l'actualité maritime ainsi qu'aux projets et actions qui pourraient être développés car elle est tout autant une station balnéaire qu'un port de commerce (qui intègre une importante filière éolienne maritime), de pêche et de plaisance. Elle englobe par ailleurs une réserve naturelle régionale qui s'ouvre sur une façade maritime de 4 kms et un grau qui relie la mer à l'étang de Bages-Sigean.

La commune de Port-la nouvelle est **favorable à l'implantation de parcs éoliens en mer** ; Il s'agit de prévoir des **zones aussi éloignées que possible** pour la préservation des paysages, en évitant un mitage excessif (2 zones), **dans le respect des activités des autres usagers de la mer** et notamment de la pêche professionnelle.

Par ailleurs, la **compensation financière pour l'impact visuel** de ces parcs n'est plus garantie, à ce jour, par la taxe éolienne créée en 2012 qu'il convient d'adapter. En effet, les éoliennes seront certainement plus loin mais les machines seront également beaucoup plus hautes. Les engagements territoriaux du groupement choisi lors de l'appel d'offres ne pourront être que complémentaires.

Les **zones de protection fortes devront faire l'objet d'une consultation préalable** des usagers concernés, et en premier lieu s'il y a lieu pour Port-la nouvelle, la commune et la pêche côtière mais aussi les activités nautiques. Il faudra que les « règles du jeu » soient connues le plus en amont possible et qu'elles n'évoluent pas sans concertation.

Enfin, **la notion de recomposition spatiale** issue de la loi du 22 août 2021 **ne devra pas être imposée sans que tous les intervenants** en connaissent tous les aspects, notamment financiers. L'Etat devra prendre à sa charge une juste part des impacts.

